

## **Elections Psychologues de l'Éducation nationale**

### **Avant le 27 novembre, votez, faites voter pour les listes FNEC FP FO**

Le corps des psychologues de l'Éducation nationale a été créé le 1<sup>er</sup> septembre 2017.

Le vote pour les commissions administratives paritaires académiques et nationales est l'occasion pour les ex PE psychologues scolaires, les ex COP et DCIO de dire :

- ✓ **STOP** à la casse des droits,
- ✓ **NON** à des obligations de service modifiées,

La FNEC FP-FO s'est opposée à la création de ce nouveau corps où tout le monde y perd. Les faits nous donnent raison. Le ministère a voulu vendre du rêve aux personnels : les textes parus le démontrent.

#### **Voter FO, c'est revendiquer :**

- ▶ Alignement des indemnités des Psy-EN du second degré sur celles des Psy-EN du premier degré : indemnité de 2044€ pour tous les Psy-EN
- ▶ Non à l'allongement du temps de travail et maintien des congés scolaires
- ▶ Tous les Psy-EN avec trois ans d'ancienneté au 11<sup>ème</sup> échelon doivent obtenir la hors-classe, et non un nombre ridiculement faible
- ▶ Aucun Psy-EN ne doit se voir imposer de changer de spécialité
- ▶ Tous les ex-COP et DCIO doivent pouvoir avoir un poste en CIO alors que chaque semaine au BO la fermeture d'un nouveau CIO est annoncée. Les fermetures de CIO doivent cesser, l'Etat doit s'engager pour le maintien du service public et prendre les mesures pour la réouverture des CIO
- ▶ Non à l'annualisation du temps de travail et aux 1607 heures imposées à tous dans le cadre du nouveau corps.

#### **Voter FO, c'est revendiquer :**

- ▶ Oui à la hausse immédiate de 16% de la valeur du point d'indice
- ▶ Oui au maintien de notre régime de retraite avec une pension calculée sur la base de 75% du traitement des 6 derniers mois
- ▶ Non à la hausse de la CSG de 1,7 point
- ▶ Non au rétablissement du jour de carence
- ▶ Non à la mise en place du protocole PPCR qui met en place les rendez-vous de carrière, les évaluations par compétences et les promotions à la tête du client, en dehors de tout élément objectif (note, barème).

**Voter FO, c'est voter pour des élus** qui s'engagent à défendre vos droits et garanties collectives, notamment en termes de mutations, d'avancement... comme ils le faisaient dans les CAPD pour les ex-psychologues scolaires et dans les CAPA pour les ex-COP et les ex-DCIO.



***FO est la première fédération syndicale  
dans la fonction publique d'État et la  
troisième dans l'Éducation nationale !***



Le nouveau corps des PsyEN a été présenté comme la reconnaissance d'un statut. Mais en bénéficiant déjà du titre de psychologue, les COP et les psychologues scolaires étaient reconnus dans l'exercice de leurs missions.

La CGT Educ'action s'est toujours opposée à la création de ce nouveau corps des psychologues parce qu'il n'éloigne pas la menace d'un possible basculement dans la Fonction publique territoriale. Les tentatives faites contre les COP en 2003 et les attaques frontales pour démanteler les CIO depuis des années ne resteront certainement pas sans suite.

## Élections professionnelles Psychologues de l'Éducation nationale

VOTE PAR CORRESPONDANCE



VOTEZ DÈS RÉCEPTION DU COURRIER



**Contre** la médicalisation de l'échec scolaire, **Contre** la destruction de nos métiers  
**Pour** un service public d'Éducation de qualité.

*Avec les élu.e.s CGT, faites entendre votre voix, faites vivre vos droits*

# Votez CGT



- ⇒ La CGT Educ'action s'est toujours opposée à la création de ce nouveau corps des psychologues, parce que cela accélère le démantèlement des RASED.
- ⇒ La CGT Educ'action s'est toujours opposée à la création de ce nouveau corps des psychologues, parce que c'est un pas de plus dans la médicalisation de l'échec scolaire enterrant ainsi la grande difficulté scolaire et l'enseignement adapté, raison première, et essentielle, de l'existence des RASED.
- ⇒ La CGT Educ'action s'est toujours opposée à la création de ce nouveau corps des psychologues, parce que c'est la fin programmée du conseil en orientation au profit de la seule expertise du handicap par les anciens COP.
- ⇒ La CGT Educ'action s'est toujours opposée à la création de ce nouveau corps des psychologues, parce que les psychologues scolaires restent des experts de la lutte contre la difficulté scolaire, et non des spécialistes du seul handicap, notamment parce qu'ils ont enseigné.
- ⇒ La CGT Educ'action s'est toujours opposée à la création de ce nouveau corps des psychologues, parce que, comme H. Wallon, nous pensons que « *Plutôt que le suivi des protocoles, l'important est l'expérience de la confrontation de tous les jours avec les enfants.* »
- ⇒ La CGT Educ'action s'est toujours opposée à la création de ce nouveau corps des psychologues, parce que l'épineuse question du mouvement des PsyEN, qu'ils-elles soient intégrés.e.s dans ce nouveau corps ou en position de détachement sur un poste de psychologue de l'EN, n'a pas été discutée alors qu'ils-elles élisent leurs représentants.e.s.

**Tout en restant opposée à l'existence de ce corps,  
la CGT Educ'action ne laisse pas les personnels sans défense et se présente à ces élections.**

- ⇒ C'est d'autant plus important que les postes supprimés lors de la grande purge des RASED en 2008 n'ont pas été rétablis.
- ⇒ C'est d'autant plus important que des dizaines de CIO ont été fermés par les collectivités territoriales et que l'État n'en garantit qu'un seul par département.
- ⇒ C'est d'autant plus important que la CGT Educ'action a des propositions à faire pour ces personnels.

**Vote par correspondance – Votez dès réception du courrier**

### Revendiquer avec la CGT Educ'action, c'est lutter pour :

- Le retrait du PPCR dont les mesures indemnitaires pour les PsyEN sont remises en cause.
- L'avancement réparti en 18 échelons sur un seul grade, avec rythme d'avancement identique pour tou.tes et la suppression de la HC.
- La fin du jour de carence et le dégel du point d'indice.
- La création d'emplois statutaires pour toutes les catégories de personnels et la titularisation sans condition de concours ni de nationalité, avec une formation adaptée, de tou.tes les non-titulaires.
- L'amélioration de nos conditions de travail (réduction du temps de travail, respect de nos missions et, pour ces personnels itinérants, mise à disposition d'un local adapté dans chaque établissement où ils/elles interviennent et d'une enveloppe kilométrique suffisante pour couvrir tous les déplacements inhérents à leurs missions, financement du matériel indispensable pour assurer les missions, prise en compte de la santé au travail).
- Le rétablissement de la formation continue (inexistante depuis plusieurs années)
- Une revalorisation pour tou.tes du traitement : rattrapage immédiat de 400 € par mois (90 points d'indice), pas de rémunération au mérite, pas de rémunération en dessous de 2300 € brut.
- L'intégration à la rémunération des indemnités (sujétions spéciales, ISAE, indemnité spécifique des COP et de REP/REP+)
- Une retraite à 60 ans ou après 37,5 ans maxi, sans décote, équivalent à 75 % du meilleur salaire ou traitement.
- L'égalité femmes/hommes dans l'emploi, la carrière, la formation continue, la santé, la vie personnelle, la retraite.

### Ce que veut la CGT Educ'Action

**Pour les psychologues de la spécialité « éducation, développement et apprentissages » :**

- retour aux missions relevant des RASED et de la lutte contre la difficulté scolaire.
- créations de postes en nombre suffisant pour avoir un RASED complet par groupe scolaire.
- maintien des ORS à 24 heures hebdomadaires et rien d'autre.
- retour au métier de psychologue scolaire, tel qu'il a été pensé à l'origine, avec la nécessité d'avoir, au préalable, une expérience d'enseignement minimale de 7 ans (comme les enseignant.e.s spécialisés.e.s et référent.e.s).
- affectation dans les écoles, au plus près de la difficulté scolaire.
- maintien du mouvement intra-départemental au moins pour les collègues détaché-e-s du corps des PE.

**Pour les psychologues de la spécialité « éducation, développement et conseil en orientation scolaire et professionnelle » :**

- maintien des CIO au sein de l'EN permettant un travail coordonné avec le Service Public Régional d'Orientation (SPRO) et un pilotage national pour préserver les missions du service public d'orientation scolaire et professionnelle.
- créations de CIO financés par l'État correspondant aux besoins.
- retour aux missions de conseil en orientation.
- créations de postes en nombre suffisant (1 pour 700 élèves).

# Élections professionnelles PsyEN 2017

**AVEC LE SE-UNSA,  
C'EST 100% GAGNANT !**

Des psychologues  
pour défendre  
des psychologues

# Élections PsyEN 2017

## Le SE-Unsa soutenu par le SNP pour défendre les psychologues

*Grâce à l'engagement du Syndicat des Enseignants de l'Unsa (SE-Unsa) et au soutien du Syndicat national des Psychologues (SNP), le corps unique des psychologues de l'Éducation nationale, c'est gagné !*

### Le SE-Unsa s'engage pour

#### > Gagner la pleine reconnaissance des psychologues de l'Éducation nationale

- recrutement post-Master2 avec contrôle du numéro ADELI, débouchant sur **la grille de rémunération des agrégés**
- **création de postes de conseillers techniques** à tous les niveaux, départemental, académique et national, comme les autres professions réglementées
- accès possible pour tous les volontaires à la fonction de tuteur

#### > Gagner une relance forte des recrutements pour assurer un service de qualité accessible à tous et partout

- 1 psychologue de l'Éducation nationale pour 1000 élèves en moyenne
- développement du réseau des CIO et des Rased pour un travail en équipe de qualité
- remplacement des psychologues absents

#### > Gagner une véritable unicité du corps des psychologues

- alignement des régimes indemnitaires et des obligations de service sur le régime le plus favorable
- mobilité facilitée entre les deux spécialités avec une formation continue d'adaptation à l'emploi
- possibilités d'évolution de carrière comparables entre les deux spécialités, y compris l'accès à la classe exceptionnelle
- offre de formation continue s'adressant aux deux spécialités

#### > Gagner des conditions de travail améliorées

- locaux adaptés assurant la confidentialité des entretiens
- Cio de taille raisonnable pour le travail en équipe
- équipement suffisant (téléphone, ordinateur connecté, tests à jour...)
- crédits de fonctionnement garantis et équitables
- remboursement des frais de déplacement à la hauteur des frais engagés

#### > Gagner le statut de personnel de direction pour les directeurs de CIO



## ◀ Corps unique des psychologues ▶

# Des agents doubles de l'éducation nationale !

### Deux spécialités qui induisent des différences marquées

Les champs d'intervention sont bien distincts. Le premier degré pour la spécialité « Éducation, développement et apprentissages » (EDA) et le second degré pour la spécialité « Éducation, développement et conseil en orientation scolaire et professionnelle » (EDCOSP) :

- ➔ Les premier-e-s exercent leurs fonctions dans les écoles maternelles et élémentaires, les second-e-s dans les Centre d'Information et d'Orientation (CIO) ainsi que dans les établissements du second degré.
- ➔ S'ils et elles sont placé-e-s sous l'autorité du recteur d'académie, les Psy-EN EDA mènent leurs activités sous la responsabilité d'un inspecteur de l'éducation nationale (IEN) de circonscription alors que les Psy-EN EDCOSP le font sous celle d'un directeur de CIO (Psy-EN EDCOSP ayant la responsabilité d'un CIO) en lien avec un IEN information orientation.

*Il ne s'agit pas d'un simple partage de secteurs d'intervention, mais bien d'un découpage clair du corps des Psy-EN en deux entités marquées par des différences significatives.*

### Des missions non interchangeables

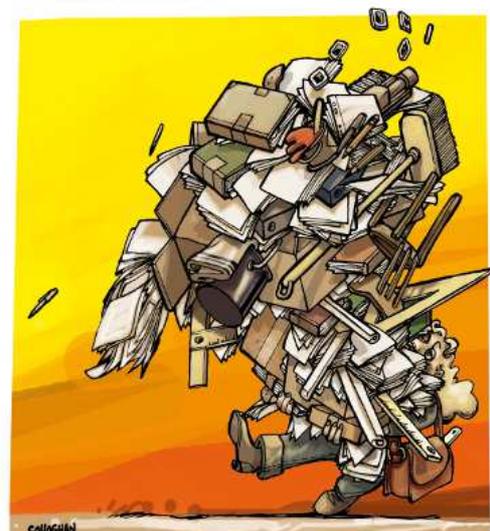
Si les Psy-EN EDA et EDCOSP ont vocation à « contribuer à la réussite scolaire de tous les élèves et à la lutte contre les effets des inégalités sociales » (décret du 1<sup>er</sup> février 2017), leur activité professionnelle au quotidien, par les publics qu'ils ont en charge et par les missions spécifiques à leur spécialité, ne relève pas des mêmes attentes.

En effet, au-delà des missions communes aux deux spécialités en terme d'accompagnement, de psychométrie (parfois dévorante) et d'expertise, les

missions spécifiques des Psy-EN EDA s'inscrivent directement dans le prolongement de la dimension psychologique des missions communes et notamment dans leur contribution aux fonctionnement des réseaux d'aides spécialisées aux élèves en difficulté (RASED), alors que les missions spécifiques des Psy-EN EDCOSP sont centrées sur leur contribution à l'information et à la réflexion sur les parcours de formation, les amenant à accompagner tous les élèves (pas seulement les élèves à besoins particuliers donc) comme les étudiant-e-s dans le cadre du conseil en orientation.

### Un service et des indemnités spécifiques

24 heures inscrites à l'emploi du temps pour les Psy-EN EDA contre 27 heures inscrites à celui des Psy-EN EDCOSP ; en fonction des besoins du service, une semaine de service supplémentaire pour les Psy-EN EDA contre trois semaines (pendant les vacances scolaires) pour les Psy-EN EDCOSP ; 2044,19 euros d'indemnités annuelles de fonction pour les Psy-EN EDA contre 844,19 euros pour les Psy-EN EDCOSP.



## **Le sentiment de devoir se couper en quatre !**

Les différences entre les deux spécialités du corps des Psy-EN interpellent et tendent à montrer que la création du corps des Psy-EN correspond plutôt à la fusion de deux corps préexistants, les Professeur-e-s des écoles psychologues scolaires et les Conseiller-e-s d'orientation psychologues (COP). Ce « pré-existant » est d'ailleurs l'explication donnée par le ministère pour justifier les écarts de temps de service et d'indemnités de fonction.

***Ces différences interrogent sur la réelle ambition d'un ministère qui a saisi l'opportunité de la création d'un corps de Psy-EN pour afficher sa volonté de se confronter aux problèmes de difficultés scolaires.***

Pour SUD éducation, la présence de psychologues (sur des missions de type EDA) à l'École, de la maternelle à l'université, peut correspondre à de réels besoins, néanmoins les réticences que nous avons exprimées lors des discussions préalables à la création du corps des Psy-EN se traduisent aujourd'hui en de fortes inquiétudes des personnels qui nous font penser que la réponse apportée est loin d'être à la hauteur des attentes suscitées. Tout simplement parce qu'il paraît évident que les ex-psychologues scolaires et les ex-COP se voient, dans leur nouvelle peau de Psy-EN, chargé-e-s des missions qui leur incombaient préalablement auxquelles viennent s'ajouter de nouvelles missions (élaboration et construction de modalités de suivi psychologiques, soutien en situation de crise...). Des nouvelles missions pour lesquelles les personnels en poste ne sont ni préparés ni formés et un corps qui, en effectif, est loin de pouvoir répondre à la charge de travail demandée. Il en résulte une forte confusion dans les services, doublée par les difficultés (réduction de moyens, fermetures...) rencontrées par les RASED pour le premier degré et par les CIO pour le second degré, avec des Psy-EN plus sollicité-e-s que jamais.

## **SUD éducation dénoncera :**

- Toute volonté de surcharger l'activité quotidienne des Psy-EN au vu de missions actuellement impossibles à remplir dans leur intégralité.
- Toute incitation à sollicitation des Psy-EN sur des missions pour lesquelles ils et elles n'ont pas été formé-e-s.
- L'idée de limiter l'intervention des Psy-EN EDCOSP au champ de l'orientation en envisageant le transfert des missions d'information et de conseil en orientation vers les enseignant-e-s.

## **SUD éducation revendique :**

- La création de postes de Psy-EN à la hauteur des besoins en multipliant au moins par deux les effectifs actuels
- L'uniformisation des obligations réglementaires de service et des indemnités de fonctionnement sur la base de celles de la spécialité EDA
- Une formation des Psy-EN stagiaires qui prend plus en compte les besoins inhérents à chacune des deux spécialités et une formation continue
- L'affichage clair de la priorité aux missions spécifiques de chacune des spécialités du corps des Psy-EN
- Le rétablissement d'un véritable maillage territorial des RASED et des CIO
- Le non cloisonnement au premier degré de la spécialité EDA
- Une spécialité EDCOSP qui justifie son appellation et qui s'inscrit dans le renforcement du service public d'orientation de l'Éducation nationale.

### **Un autre syndicalisme**

Indépendant de tous les pouvoirs, SUD éducation lutte contre toutes les attaques d'où qu'elles viennent ■ Nous portons en toute autonomie nos revendications pour les personnels et le service public ■ Membres de l'Union syndicale Solidaires, nous voulons l'unité et la convergence des luttes ■ Pour nous le syndicalisme c'est rassembler les personnels, construire la démocratie à la base et l'autogestion dans la vie du syndicat ■

### **Une autre école, une autre société**

Nos conditions de travail se dégradent ■ Notre charge de travail augmente ■ La précarité se développe ■ Les inégalités se creusent ■ Pour nous, l'école n'est pas une entreprise, l'éducation n'est pas une marchandise ■ SUD éducation lutte contre le libéralisme, contre toutes les discriminations, contre toutes les inégalités ■ Pour une autre société, une autre école : publique, gratuite, laïque, égalitaire et émancipatrice ■

### **Une autre voix face à la hiérarchie**

Dans les services, dans les commissions et dans la rue, SUD éducation est toujours sur le terrain pour défendre et accompagner tous les personnels, statutaires ou précaires, syndiqués ou non ■ Voter pour des élu-e-s SUD éducation, c'est faire entendre une voix sans complaisance ■ C'est choisir des représentant-e-s qui rendent compte aux personnels. SUD éducation ne (se) laisse pas faire ! ■



### La CFDT, c'est :

- La première organisation syndicale des salariés du privé.
- La seconde des personnels dans l'ensemble des trois fonctions publiques.
- Un réseau de 860 000 adhérents avec des militants qui couvrent l'ensemble des métiers et des territoires, dont l'engagement de proximité ainsi que l'expertise technique et juridique sont reconnus.
- Un syndicalisme capable de regarder la réalité en face pour mieux la transformer, capable de faire des propositions, de s'engager dans la négociation et d'obtenir des résultats concrets qui répondent aux attentes des salariés.

### Le Sgen-CFDT, c'est :

- La CFDT dans l'Éducation, porteuse d'un syndicalisme d'engagement et de progrès social.
- Un syndicat général dont les adhérents et représentants appartiennent à toutes les catégories et sous différents statuts. Ils travaillent dans tous les services et établissements et s'engagent activement pour améliorer les conditions de travail et de rémunération de TOUS les agents, sans esprit corporatiste et sans risque d'incohérence.
- Une organisation représentative dans tous ses champs de syndicalisation (Éducation nationale, Enseignement agricole public, Enseignement supérieur et recherche, Jeunesse et Sports).

### **Ce que le Sgen-CFDT veut pour vous :**

- Un corps unique permettant la fluidité des carrières.
- Une même reconnaissance des personnels au-delà des conditions d'exercice différentes.
- Une reconnaissance de votre qualification et de votre professionnalité.
- Poser la question d'un conseiller technique pour les Psy-EN auprès du recteur et du Dasen dans le cadre du corps unique.

### **Ce que le Sgen-CFDT défend :**

- La possibilité de passer d'une spécialité à l'autre via des modules accessibles dans le cadre de la formation continue.
- La possibilité d'exercer la fonction de directeur de CIO pour tous les Psy-EN, sa reconnaissance dès la prise de fonction.
- Un régime indemnitaire unique au taux le plus élevé de 2 044 €.
- Une clarification des obligations de service dans le cadre des 1 607 h afin de rendre visible l'ensemble de votre travail.
- Des recrutements à hauteur des besoins pour faire face à l'ensemble des missions.
- Des budgets pour couvrir l'achat de matériel et les frais de déplacement.
- Des conditions de travail permettant de travailler en toute confidentialité et dans le respect de l'utilisateur.

# Conforter le nouveau statut, faire respecter nos droits !

VOTEZ



ENGAGÉ-ES  
AU QUOTIDIEN

## PSYCHOLOGUES DE L'ÉDUCATION NATIONALE

### UNE AVANCÉE HISTORIQUE

Le SNES-FSU et le SNUipp-FSU ont très largement contribué à la création du corps unique des Psychologues de l'Éducation nationale. C'est l'aboutissement d'une longue bataille de nos syndicats pour assurer la reconnaissance pleine et entière de la place et de l'apport des psychologues dans l'ensemble du système éducatif.

Les psychologues de l'ÉN ont un rôle important à jouer, auprès des élèves, de leurs familles, auprès des équipes pluri-professionnelles, pour réduire les inégalités scolaires et au-delà les inégalités sociales.

Écoute, suivi, médiation, tout ce qui vise à favoriser l'épanouissement et le développement psychologique et social des enfants et des adolescents, leurs conditions d'études, leur réussite scolaire et l'élaboration progressive de leurs projets d'avenir, sont essentiels pour lutter contre les déterminismes.

La création du nouveau corps des Psychologues de l'Éducation nationale reconnaît l'ensemble de ces missions et conforte les spécificités de chaque spécialité : éducation développement et apprentissages (EDA) dans le premier degré, éducation développement et conseil en orientation scolaire et professionnelle (EDO) dans le second degré.

### DANS LE PREMIER DEGRÉ : ENFIN, UN STATUT !

La création du statut de psychologue clarifie la position institutionnelle des psychologues dans les écoles et permet de pérenniser la fonction en assurant le renouvellement de la profession.

Le SNUipp-FSU a obtenu que :

- ▀ les missions ne soient pas réduites à l'évaluation psychologique ni aux interventions en situation d'urgence mais regroupent l'ensemble des missions qui étaient celles des psychologues jusque-là : participation aux projets d'école, activités de formation...
- ▀ la prévention et l'accompagnement psychologique soient maintenus et renforcés ;
- ▀ l'intervention du psychologue au sein du RASED se poursuive, permettant ainsi la mise en place concertée d'aides spécialisées dans l'école ;
- ▀ les avantages en termes de carrière, rémunérations, indemnités et conditions de travail soient conservés ; que l'intégration des psychologues en poste se fasse selon un choix d'option, sans concours ni exigence de diplômes supplémentaires.

### DANS LE SECOND DEGRÉ, DES MISSIONS CONFORTÉES ET UNE CARRIÈRE REVALORISÉE

Le SNES-FSU a obtenu que :

- ▀ psychologie et orientation soient officiellement liées. Les spécificités de l'intervention tant au sein des CIO et de l'institution scolaire que vis-à-vis des partenaires extérieurs sont reconnues. C'est un levier important pour mieux combattre les tentatives de réduction de l'orientation à la gestion des flux et les projets de régionalisation des CIO ;
- ▀ les Psy-ÉN EDO obtiennent enfin, avec la création du corps unique, les mêmes avantages de carrière que les autres personnels du second degré : nouvelle carrière plus rapide, hors-classe pour tous, création de la classe exceptionnelle ;
- ▀ la spécificité des fonctions de D-CIO soit préservée. Face aux menaces de décentralisation, le SNES-FSU a obtenu le maintien des CIO dans l'Éducation nationale et continue de revendiquer une véritable prise en compte des missions particulières et de la charge de travail des D-CIO, notamment par la transformation et la revalorisation de leur indemnité de charge administrative.

NOS MÉTIERS ENFIN RECONNUS !

# Élections professionnelles du 28 novembre 2017

## PARCE QUE C'EST LE FRUIT DE NOTRE LUTTE ET QU'IL Y A ENCORE DES AMÉLIORATIONS À GAGNER

Votez et faites voter pour les listes SNES et SNUipp, syndicats de la FSU, majoritaires dans la profession et regroupant des Psy-ÉN des deux spécialités. Nos candidates et candidats sont des psychologues qui travaillent sur le terrain et partagent vos conditions d'exercice au quotidien.

Soucieux de développer la psychologie pour l'éducation et l'orientation, ils-elles défendront vos droits et vous accompagneront dans toutes les opérations touchant votre carrière et vos conditions de travail.

Pour une revalorisation de tous les aspects du métier de psychologue de l'Éducation nationale, le SNES-FSU et le SNUipp-FSU revendiquent :

- un plan de recrutements et des créations de postes pour tendre, dans une première étape, vers la moyenne européenne d'un psychologue pour 800 élèves ;
- des conditions de travail et des modalités d'évaluation conformes à nos missions de psychologue et aux règles déontologiques de la profession ;
- un régime indemnitaire unique aligné sur les indemnités actuelles des Psy-ÉN EDA ;
- le maintien du réseau des CIO, lieu ressource indispensable pour le travail en équipe ;
- le développement des RASED dans le premier degré, dispositif pluriel de prévention et remédiation ;
- des plans de formation continue répondant aux besoins exprimés par les collègues ;
- un fonds national et académique pour pallier les inégalités d'équipement des psychologues selon les territoires.



VOTEZ



SNUipp  
FSU



ENGAGÉ-ES  
AU QUOTIDIEN

NOS MÉTIERS ENFIN RECONNUS !